

Prestation d'accompagnement de l'Université Sorbonne-Nouvelle à la mise en œuvre d'une stratégie de collecte de fonds privés

Lettre de consultation

Référence de la consultation : USN – AMOVALO

N° du marché : 2025-04

Date limite de remise des plis : **jeudi 30 janvier 2025 à 12 heures**

*La présente procédure est adaptée en application de l'article R2122-8
du code de la commande publique.*

Table des matières

Article 1 : Cadre du marché	3
Article 2 : Durée de marché	3
Article 3 : Montant du marché	3
Article 4 : Constitution de l'offre du candidat	3
Article 5 : Modalité de remise des offres	4
Article 6 : Critères de sélection	4

Article 1 : Cadre du marché

1.1 Forme du marché

Le présent marché concerne des prestations intellectuelles.

Il est passé par l'Université, en applications des dispositions de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 formant le Code de la commande publique, et par référence au Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux Marchés Publics de prestations intellectuelles (C.C.A.G.- PI) (Arrêté du 30 mars 2021).

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article R2122-8 du code de la commande publique.

1.2 Objet du marché

L'objet des prestations concerne l'accompagnement de l'Université Sorbonne-Nouvelle à la mise en œuvre d'une stratégie de collecte de fonds privés.

Le contexte et le détail des prestations sont indiqués dans le cahier des charges (CCP).

Article 2 : Durée de marché

La mission d'accompagnement commencera à partir de la date de la notification et pour une durée prévisionnelle de six mois, et prend fin à l'issue de l'exécution complète des prestations (y compris la réception de l'ensemble des livrables définies dans le CCP).

La date de fin du présent marché ne pourra dépasser le 31/12/2025.

Article 3 : Montant du marché

Estimation : 30.000€ HT

Montant maximum de la procédure : 40.000€ HT

Article 4 : Constitution de l'offre du candidat

L'ensemble du dossier est rédigé en langue française. Tous les documents en langue étrangère devront faire l'objet d'une traduction.

Ce dossier comporte au minimum les éléments suivants :

- Une courte lettre de candidature
- Un mémoire technique présentant les références liées à l'objet du marché, la méthodologie ainsi que la composition de l'équipe pressentie (y compris CV des intervenants)
- Un calendrier prévisionnel de réalisation sur la base des étapes définies au cahier des charges

- Un devis détaillé selon les étapes du cahier des charges (ce devis sera annexé à l'acte d'engagement)
- Un acte d'engagement
- Un RIB

Article 5 : Modalité de remise des offres

Les offres seront remises au plus tard le **Jeudi 30 janvier 2024 à 12h00** via la plateforme **PLACE** et par mail : marches.publics@sorbonne-nouvelle.fr

Délai de validité des offres : 120 jours

Article 6 : Critères de sélection

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères de sélection des offres ainsi que leurs indices de pondération respectifs, pour la présente consultation sont les suivants :

Chaque candidat doit remettre une offre comportant une description de la méthodologie, un calendrier et une décomposition financière.

Critères de sélection	Pondération
Critères 1 : Valeur technique	70%
Sous-critère 1 : Références sur des projets similaires et CV des intervenants (qualité de l'expertise)	25%
Sous-critère 2 : Méthodologie et calendrier	20%
Sous-critère 3 : livrables	25%
Critère 2 : Coût de la prestation	30 %

Précision concernant le critère prix :

Le candidat qui fera la meilleure proposition de prix obtiendra la meilleure note. Le pouvoir adjudicateur notera les offres financières sur la base de l'annexe à l'acte d'engagement

Pour déterminer la notation des autres candidats, la formule applicable est :

$$\text{Note} = (\text{prix du moins disant acceptable} / \text{prix de l'offre à noter}) \times \text{meilleure note}$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Une phase de négociation pourra être mise en œuvre avec les trois offres jugées les plus intéressantes.